



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 11 janvier 2016

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance régulière** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 11^e jour du mois de janvier 2016, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Michel Forget,
Lorraine Labrosse,

Germain Charron,
Lucie Lalonde,

Marc Ménard,
Michel Thérien

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Éliane Charlebois-Larocque, Directrice générale et Secrétaire trésorière par intérim est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des réunions des 7 et 21 décembre 2015;
4. Propos de la Maire et des Conseillers;
5. Parole au public (21h00);
6. Adoption des dépenses;
7. **AFFAIRES NOUVELLES ET COMMENCÉES :**
 - 7.1. **Législation :**
 - 7.2. **Administration :**
 - 7.2.1. Augmentation salariale des employés pour l'année 2016
 - 7.2.2. Demande d'augmentation salariale – Employé numéro 71-0128
 - 7.2.3. Demande d'appui au CR3A pour une demande d'aide financière à Québec Amie des Aînés
 - 7.2.4. Demande d'appui de la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk pour le programme de PRN3
 - 7.2.5. Appui - demande d'exemption de la taxe foncière pour La Maison de la famille de la Petite-Nation

Maire

Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

- 7.2.6. Appui - demande d'exemption de la taxe foncière pour le Carrefour jeunesse emploi Papineau
- 7.2.7. Demande formation sur « La prise de décision en urbanisme »
- 7.2.8. Offre de services d'un consultant pour dossiers en gestion des ressources humaines
- 7.2.9. Renouvellement de la cotisation à l'ADMQ pour 2016
- 7.2.10. Nomination d'un représentant pour l'AGA de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau inc.
- 7.2.11. Demande de don – Comité culturel
- 7.2.12. Demande de don – Cercle des Fermières de Gatineau

7.3. Sécurité publique :

7.3.1. Sécurité civile :

7.3.2. Sécurité incendie :

7.4. Voirie municipale :

- 7.4.1. Dossier TECQ – appel d'offres pour honoraires professionnels pour travaux de réfection de la Montée Legault
- 7.4.2. Appel d'offres pour honoraires professionnels – dossier TECQ /asphaltage -mise à jour du plan d'intervention
- 7.4.3. Appel d'offre pour l'achat de matériaux, de biens et services et la location d'équipements pour les travaux généraux pour l'année 2016
- 7.4.4. Ouverture d'un poste permanent de journalier de voirie

7.5. Hygiène du milieu :

- 7.5.1. Heures d'ouverture de l'Écocentre
- 7.5.2. Demande d'appui – Mandat à la MRC concernant l'implantation de systèmes septiques

7.6. Aménagement, urbanisme et environnement :

- 7.6.1. Adoption d'un règlement pour un programme de subvention pour revitalisation (reporté)

7.7. Loisirs et culture :

- 7.7.1. Demande du CLP pour l'obtention des poutres de métal du T4S
- 7.7.2. Demande de gratuité de la salle au Complexe Whissell - Spectacle « Amalgame »
- 7.7.3. Augmentation des coûts d'inscription pour l'Exposition artisanale 2016
- 7.7.4. Demande de subvention à Emploi été Canada pour un chef de camp et un animateur de camp de jour

8. Correspondance à la Secrétaire-trésorière;

9. Rapport des comités;

10. Varia;

11. Calendrier mensuel;

Date	Heure	Rencontre

12. Levée de l'assemblée.

Maire

Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1601-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1601-02

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

7.7.5 CSLP – Renouvellement de location de salle pour le bingo - 2016 à 2019

7.7.6 Suivi – Soumission pour tonnelle – Parc Gendron & Proulx

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES 7 ET 21 DÉCEMBRE 2015**

1601-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des réunions des 7 et 21 décembre 2015 sont adoptés avec modifications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. **PROPOS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Madame la maire Thérèse Whissell informe les élus des rencontres auxquelles elle a ou doit participer et donne également un suivi de différents dossiers.

5. **PAROLE AU PUBLIC**

Compte tenu de l'heure, cet item est reporté ultérieurement.

6. **ADOPTION DES DÉPENSES**

Les comptes payables sont soumis pour étude et considération.

*La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées et payables selon les listes suggérées des paiements automatiques pour un total de **76 535,82 \$** pour la Municipalité ainsi que la liste des dépenses autorisées par le règlement 115-07 (règlement décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires) pour un montant de **341 803,10 \$** dont les listes sont jointes en annexe.*

Éliane Charlebois-Larocque
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière par intérim

_____ Maire
_____ Sec. Très.

ADOPTION DES DÉPENSES

1601-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les comptes qui précèdent sont approuvés, et que la Maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. AFFAIRES NOUVELLES ET COMMENCÉES

7.1. LÉGISLATION :

7.1 LÉGISLATION :

7.2 ADMINISTRATION :

7.2.1 AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2016

1601-05

ATTENDU QUE l'adoption du budget s'est faite le 21 décembre 2015;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal accordent une augmentation salariale de 1 % aux employés municipaux pour l'année 2016, effective le 1^{er} janvier 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Éliane Charlebois-Larocque
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière par intérim*

7.2.2 DEMANDE D'AUGMENTATION SALARIALE – EMPLOYÉ NUMÉRO 71-0128

Cet item est reporté à la réunion du comité de Gestion des ressources humaines.

7.2.3 DEMANDE D'APPUI AU CR3A POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À QUÉBEC AMIE DES AÎNÉS

1601-06

ATTENDU QUE la population vieillie à un rythme accéléré et que cette clientèle est de plus en plus en perte d'autonomie, ce qui fait en sorte qu'elle nécessite de l'aide et de la vigilance, que ce soit pour se lever de façon sécuritaire, se déplacer, la prise

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

de leur médicament ou se nourrir car certains oublient (un rappel est fait 4 fois par jour / 7 jours par semaine / 365 jours par année);

ATTENDU QUE cette clientèle étant défavorisée financièrement, ils n'ont plus de voiture pour se déplacer ou ils ne peuvent plus conduire suite à la perte de leur permis de conduire et de ce fait, un(e) intervenant(e) doit se déplacer sur les lieux;

ATTENDU QU' il est important de permettre à des aînés de participer à des rencontres d'amitié, dans les bureaux du CR3A, et/ou un(e) intervenant(e) doit se déplacer sur les lieux afin de briser l'isolement de cette clientèle;

ATTENDU QUE des frais sont reliés à chacun de ces déplacements et que le territoire de la MRC de Papineau est vaste;

ATTENDU QUE le Comité Régional Troisième Âge Papineau (CR3A) désire faire une demande pour une aide financière à Québec Ami des Aînés dont les fonds serviront à promouvoir leurs services, défrayer les frais reliés au transport afin de leur permettre de se déplacer auprès des aînés qui requièrent une aide;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil supportent le Comité Régional Troisième Âge Papineau (CR3A) dans leur démarche de demande de subvention afin de permettre à des aînés d'obtenir l'aide nécessaire à leur bien-être ainsi que leur sécurité et de participer à des rencontres d'amitié, dans les bureaux du CR3A, afin de briser leur isolement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.4 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉMILE-DE-SUFFOLK – PNR3

1601-07

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk a présenté un projet dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Papineau (PNR3), qui consiste à installer un nouvel éclairage pour le Dôme qui recouvre la patinoire;

ATTENDU QUE cet éclairage est dans le but de rendre cet espace multifonctionnel et opérationnel toute l'année, et d'y accueillir des événements d'importances culturelles, sociales ou sportives;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal appuie la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk relativement à leur demande de subvention, ci-dessus mentionnée, dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Papineau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.5 APPUI - DEMANDE D'EXEMPTION DE LA TAXE FONCIÈRE POUR LA MAISON DE LA FAMILLE DE LA PETITE-NATION

1601-08

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec nous a fait parvenir une demande de révision périodique de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière présentée par La Maison de la famille de la Petite-Nation;

Maire

Sec. Très.

ATTENDU QU' en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE la municipalité n'a pas d'objection à ce que La Maison de la famille de la Petite-Nation demande à nouveau cette exemption de taxe foncière et appuie cet organisme dans leur démarche auprès de la Commission municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.6 **APPUI - DEMANDE D'EXEMPTION DE LA TAXE FONCIÈRE POUR LE CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI PAPINEAU**

1601-09

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec nous a fait parvenir une demande de révision périodique de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière présentée par le Carrefour jeunesse emploi Papineau;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE la municipalité n'a pas d'objection à ce que le Carrefour jeunesse emploi Papineau demande à nouveau cette exemption de taxe foncière et appuie cet organisme dans leur démarche auprès de la Commission municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.7 **PARTICIPATION À LA FORMATION DE LA FQM**

1601-10

ATTENDU QU' une formation offerte par la FQM sur « La Prise de décision en urbanisme » est offerte par la FQM, qui aura lieu à Papineauville le 20 février 2016;

ATTENDU QUE telle formation serait bénéfique aux conseillers municipaux;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la participation de mesdames Thérèse Whissell et Lucie Lalonde ainsi que messieurs Germain Charron et Marc Ménard, à cette formation au coût de 325 \$ plus taxes par personne;

ET QUE les frais de déplacement seront remboursés selon la politique actuelle de la municipalité de Saint-André-Avellin;

ET QUE ces dépenses sont comptabilisées au budget sous les items numéros 02 11000 454 et 02 11000 310.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Éliane Charlebois-Larocque
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière par intérim

7.2.8 **OFFRE DE SERVICES D'UN CONSULTANT POUR DOSSIERS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Cet item est reporté à la réunion du comité de Gestion des ressources humaines.

7.2.9 **RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION À L'ADMQ POUR 2016**

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

7.2.10 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR L'AGA DE LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU INC.**

1601-11

ATTENDU QUE chacune des municipalités doit nommer un membre du Conseil à titre de représentant pour siéger à l'assemblée générale annuelle de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau inc. pour l'année 2016;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil de la municipalité de Saint-André-Avellin nomment monsieur Germain Charron en tant que représentant pour siéger à l'assemblée générale annuelle de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau inc. pour l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.11 **DEMANDE DE DON – COMITÉ CULTUREL**

1601-12

ATTENDU QUE le Comité culturel de la Municipalité a déposé une demande afin de libérer un montant de 373,96 \$ pour défrayer le coût du souper de Noël du Comité culturel;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal autorisent une dépense de **373,96 \$** pour les coûts de l'évènement mentionné ci-haut;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget du Comité culturel de la municipalité de Saint-André-Avellin sous l'item numéro 02 70290 411.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Éliane Charlebois-Larocque
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière par intérim

7.2.12 DEMANDE DE DON DU CERCLE DES FERMIÈRES DE LA FÉDÉRATION 15 OUTAOUAIS

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande d'aide financière.

7.3 **SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

7.3.1 **SÉCURITÉ CIVILE :**

7.3.2 **SÉCURITÉ INCENDIE :**

7.4 **VOIRIE MUNICIPALE :**

7.4.1 **DOSSIER TECQ – APPEL D'OFFRES POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MONTÉE LEGAULT**

1601-13

ATTENDU QU' il est important de procéder à la réfection de la montée Legault;

ATTENDU QUE dans le cadre du programme de subvention TECQ 2014-2018, les travaux de réfection de la montée Legault, ont été acceptés par le MAMOT;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE les élus autorisent l'inspecteur municipal à aller en appel d'offres pour les travaux de réfection de la montée Legault;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31030 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Éliane Charlebois-Larocque
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière par intérim

_____ Maire
_____ Sec. Très.

7.4.2 APPEL D'OFFRES POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS – DOSSIER TECQ / MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION

1601-14

ATTENDU QUE des travaux sont nécessaires sur notre réseau routier;

ATTENDU QU' un règlement portant le numéro 178-11 « Règlement déléguant à la Directrice générale le pouvoir de former un comité de sélection en application de la politique de gestion contractuelle » a été adopté le 31 janvier 2011;

ATTENDU QUE par ce règlement il est permis, à la Directrice générale, de former un comité de sélection pour étudier les soumissions reçues et donner leurs recommandations;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE madame Éliane Charlebois-Larocque, Directrice générale et Secrétaire trésorière par intérim ou son représentant, est autorisée à aller en appel d'offres distincts auprès de firmes d'ingénieurs pour la préparation de plans et devis pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures municipales;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 13000 341.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Éliane Charlebois-Larocque
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière par intérim

7.4.3 APPEL D'OFFRE POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX, DE BIENS ET SERVICES ET LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS POUR LES TRAVAUX GÉNÉRAUX POUR L'ANNÉE 2016

1601-15

ATTENDU QUE des travaux sont à effectuer dans le secteur de la voirie sur une base régulière à chaque année;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent monsieur Roger Valade, inspecteur municipal, à aller en appel d'offres auprès de différents fournisseurs pour l'achat de matériaux, de biens et services et de location d'équipements pour des travaux généraux à réaliser pour l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.4.4 OUVERTURE D'UN POSTE DE JOURNALIER PERMANENT À TEMPS PLEIN - SECTEUR DE LA VOIRIE

1601-16

CONSIDÉRANT les besoins grandissants de la municipalité dans le secteur de la Voirie, nécessitant ainsi l'embauche d'un journalier permanent à temps plein dans ce secteur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE Madame Éliane Charlebois-Larocque, Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim ou son représentant, est autorisée à afficher une offre d'emploi soit un poste de journalier pour le secteur de la Voirie et ce, selon le processus d'ouverture de poste établi à l'article 2.2 chapitre II du Recueil des droits et obligations des employés et manuel des politiques en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

NOUS REVENONS À L'ITEM "PAROLE AU PUBLIC"

5. PAROLE AU PUBLIC

Il y a eu intervention parmi les gens du public.

NOUS REVENONS À L'ITEM "HYGIÈNE DU MILIEU"

7.5 HYGIÈNE DU MILIEU :

7.5.1 HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

1601-17

ATTENDU QU' un questionnaire s'est posé concernant l'achalandage à l'Écocentre au cours des saisons de l'été et de l'hiver;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil maintiennent le statu quo quant aux heures d'ouverture de l'Écocentre soit :

HORAIRE DE L'ÉCOCENTRE	
2 ^e jeudi / mois	15h00 @ 17h00 18h00 @ 20h00
1 ^{er} samedi d'août	10h00 @ 14h00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.5.2 DEMANDE D'APPUI – MANDAT À LA MRC CONCERNANT L'IMPLANTATION DE SYSTÈMES SEPTIQUES

1601-18

- ATTENDU QU'** *une majorité des résidences et commerces de notre municipalité et de la MRC Papineau font partie des 1 000 000 de résidences isolées du Québec qui éprouvent des difficultés dans l'implantation d'un nouveau système septique puisque leurs terrains, avec les nouvelles normes environnementales, sont trop petits pour accueillir un système traditionnel;*
- ATTENDU QU'** *une seule technologie est admise par le ministère de l'environnement, soit un système tertiaire DPEC, que l'installation de ce système varie entre 10 000,\$ et 100 000,\$ (selon la problématique de configuration et de dimension de terrain et selon qu'il s'agit d'un petit commerce ou d'une résidence);*
- ATTENDU QUE** *de ce fait, nos citoyens éprouvent un impact économique démesuré, considérant que ceux-ci ont des salaires familiaux bien en-dessous de ceux des moyennes et grandes villes;*
- ATTENDU QUE** *les moyennes et grandes villes bénéficient de systèmes collectifs subventionnés à 90% par les gouvernements, et ce, à répétition, privilège que nous, petites municipalités, n'avons pas;*
- ATTENDU QUE** *les revendications de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès des gouvernements n'ont donné que la création d'un comité pour trouver des solutions moins onéreuses pour l'installation de systèmes tertiaires, duquel aucun résultat n'a émergé, ce que nous trouvons insuffisant et inacceptable;*
- ATTENDU QUE** *nos citoyens n'ont présentement aucun support financier ni subvention de la part des gouvernements pour leurs systèmes septiques et que, par ce fait, nous constatons qu'ils sont désavantagés et vivent une situation d'iniquité par rapport aux autres citoyens du Québec;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE *le Conseil municipal de Saint-André-Avellin demande l'appui des municipalités de la MRC de Papineau pour mandater celle-ci à faire pression, auprès des gouvernements provincial et fédéral, afin de trouver une ou des solutions équitables, en terme de supports technologique et financier, pour l'implantation de systèmes septiques pour les citoyens du territoire;*

ET QUE *le Conseil municipal de Saint-André-Avellin demande l'appui des municipalités de la MRC de Papineau pour demander aussi à celles-ci de former un comité intermunicipal pour une représentation plus adéquate et une implication de chacune des municipalités.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

c.c. MRC, Municipalités

7.6 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

7.6.1 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POUR UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR REVITALISATION (REPORTÉ)

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

7.7 LOISIRS ET CULTURE :

7.7.1 DEMANDE DE LA CORPORATION DES LOISIRS PAPINEAU POUR L'OBTENTION DES POUTRES DE MÉTAL DU T4S

1601-19

ATTENDU QUE la Corporation des loisirs Papineau aimerait avoir deux poutres, appartenant anciennement au Théâtre des Quatre Sœurs, afin de réparer un pont situé sur l'un des sentiers du projet de « Ski de fonds de la Seigneurie »;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal donne à la Corporation des loisirs Papineau les deux poutres demandées afin de leur permettre de réparer le pont mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.2 DEMANDE DE GRATUITÉ DU GROUPE DU SPECTACLE « AMALGAME » POUR LA SALLE LA PARENTÉ

1601-20

ATTENDU QU' une demande est déposée par le groupe du spectacle-bénéfice « Amalgame » pour l'utilisation de la salle La Parenté du Complexe Whissell le 2 avril 2016 dans le cadre d'un levée de fonds pour le Parc des générations;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'utilisation gratuite de la salle La Parenté du Complexe Whissell le 2 avril prochain pour la tenue du spectacle « Amalgame ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.3 AUGMENTATION DES COÛTS D'INSCRIPTION POUR L'EXPOSITION ARTISANALE 2016

1601-21

ATTENDU la modernisation des équipements pour l'Exposition artisanale;

ATTENDU QUE les coûts d'inscription sont les mêmes depuis 2011 pour les artisans et les commerçants;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les élus municipaux autorisent une augmentation de 10 \$ des coûts d'inscription pour les kiosques lors de l'Exposition artisanale soit :

- de 70 \$ à 80 \$ pour les artisans
- de 120 \$ à 130 \$ pour les kiosques d'informations
- de 180 \$ à 190 \$ pour les commerçants

ET QUE le coordonnateur des loisirs est autorisé à faire l'achat d'équipements nécessaires pour cet événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.4 **DEMANDE DE SUBVENTION À EMPLOI ÉTÉ CANADA POUR UN CHEF DE CAMP ET UN ANIMATEUR DE CAMP DE JOUR**

1601-22

ATTENDU QUE la date limite pour une demande de subvention pour étudiants dans le cadre du Programme Emplois d'Été Canada 2016 est le 26 février 2016;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU que le Coordonnateur des loisirs est autorisé à présenter une demande auprès de Développement des ressources humaines Canada, concernant le projet "Emplois d'été Canada 2016" pour l'embauche de 2 étudiants pour le secteur des loisirs compte tenu de la clientèle pour le camp de jour, soit :

- Un chef de camp (demande au nom de la Municipalité)
- Un animateur de camp (demande au nom de la CSLP)

ET QUE le Coordonnateur des loisirs est autorisé à faire paraître une annonce dans le journal local pour lesdits postes;

ET QUE celui-ci procède aux entrevues des candidatures retenues avec le comité des loisirs et soumette par la suite leurs recommandations au conseil;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70150 340.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

c.c. Stéphane Lauzon
Député Argenteuil-Papineau-Mirabel

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Éliane Charlebois-Larocque
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière par intérim

7.7.5 **CSLP – RENOUELEMENT DE LOCATION DE SALLE POUR LE BINGO 2016 à 2019**

1601-23

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la Commission des Sports, Loisirs et Parcs de Saint-André-Avellin, organisme à but non-lucratif, pour renouveler la location de la salle « La Parenté » du Complexe Whissell pour organiser des bingos tous les dimanches en soirée;

ATTENDU QUE cette activité est récurrente (plus de 40 fois/an);

ATTENDU QUE lors de la tenue de cette activité, des frais d'entrée seront exigés;

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

ATTENDU QUE cet organisme est un organisme sans but lucratif;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les élus municipaux acceptent de renouveler la location de la salle La Parenté selon nos tarifs pour un organisme sans but lucratif pour 2016 à 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.6 SUIVI – SOUMISSION POUR TONNELLE – PARC GENDRON & PROULX

Un suivi devra être fait concernant les soumissions pour la tonnelle à être installée au Parc Gendron & Proulx.

8. CORRESPONDANCE À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La secrétaire d'assemblée dépose la liste de correspondance (numéros 955 à 991 et 3 à 25) et certaines sont discutées avec les membres.

9. RAPPORT DES COMITÉS

Il n'y a aucun rapport de comités.

10. VARIA

11. CALENDRIER MENSUEL

Date	Heure	Rencontre
18 janvier 2016	16h00	Le Moulin – Espace culture
18 janvier 2016	16h30	Gestion R.H.
18 janvier 2016	18h30	Comité voirie
18 janvier 2016	19h30	Comité loisirs
19 janvier 2016	16h00	Rencontre avocat
19 janvier 2016	18h00	Souper – rencontre CCU

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1601-24

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

QU' à 21h30 , la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

ÉLIANE C. LAROCQUE
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

_____ Maire
_____ Sec. Très.